



Commune de Collonges

Rue Ste-Anne 5

1903 Collonges

2023



Demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.00 pour l'étude d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

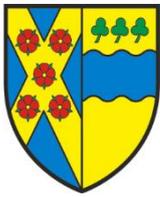
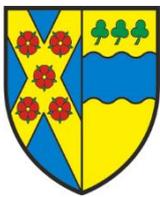


Table des matières

1	PRÉAMBULE	2
1.1	Contexte	2
1.2	Effectifs des classes par commune	3
1.3	Besoins pour les communes de Collonges et Evionnaz	4
1.3.1	Besoins pour Collonges	4
1.3.2	Besoins pour Evionnaz	4
2	PROJETS ENVISAGÉS	4
2.1	Réalisation d'un bâtiment scolaire sur la parcelle 1061	5
2.2	Réalisation d'un bâtiment scolaire sur les parcelles 767 et 768	5
2.3	Réalisation de salles de classe en surélévation de la salle Prafleuri	6
2.4	Réalisation d'un centre scolaire commun à Evionnaz	7
3	CONCLUSION	9
4	ANNEXES	9



REALISATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE

Lors de l'assemblée primaire du 20 juin 2023, le conseil municipal de Collonges souhaitait demander l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.00 pour la réalisation d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire. L'exécutif communal privilégiait une option visant la construction de salles de classe au-dessus de la salle Prafleuri. Toutefois, face aux nombreuses interrogations que soulevait cette idée, l'assemblée législative donnait le mandat au conseil municipal de proposer des alternatives à une solution qui peinait à convaincre la population.

Pour des raisons de commodités de rédaction et de lecture, les termes relatifs aux fonctions sont rédigés au masculin, mais s'appliquent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

1 PREAMBULE

1.1 Contexte

La commune de Collonges ne dispose pas de suffisamment de locaux pour recevoir les élèves qu'elle devrait accueillir selon les termes de la convention de l'Association Scolaire Intercommunale(ASI). Il manque, en effet, une salle de classe. A ce jour, la commune de Dorénaz comble cette carence et met à disposition une salle. De plus, la surface de la classe des 1-2 H ne satisfait pas aux exigences en terme de dimensions d'une classe standard¹, soit 72 m². Enfin, l'évolution de la population scolaire exigera une salle de classe supplémentaire dans les années à venir.

C'est pour cette raison que le conseil a planché sur le sujet et analysé différentes variantes, dont l'installation de deux containers dans la cour de récréation. Les communes d'Evionnaz et de Dorénaz ont également été contactées pour connaître leur volonté de créer un éventuel centre scolaire intercommunal. En effet, Evionnaz se trouve confrontée à la même problématique que Collonges et a initié le processus de construction de nouvelles salles de classe. Néanmoins, face à l'impossibilité de s'entendre quant à la localisation d'un centre scolaire commun, le projet a été abandonné.

A la suite de ces premiers échanges, le conseil communal de Collonges a mené une réflexion pour son propre compte. La solution retenue par les membres de l'exécutif a été de rehausser le bâtiment de la salle Prafleuri.

Pour le soutenir dans ces démarches, le conseil a contacté Delaloye architectes SA, bureau qui a réalisé la construction de la salle Prafleuri durant les années 2003-2004. Dans ce contexte, les architectes ont sollicité l'appui du bureau Kurmann Cretton Ingénieurs SA qui avait également participé à la construction de la salle. Une première étude de faisabilité est arrivée à la conclusion qu'il est possible de construire des salles de classe et des locaux annexes sur le bâtiment existant. Le bureau d'ingénieurs a toutefois émis une réserve quant au renforcement éventuel de la partie « salle multi-activités », cette dernière ayant été construite sur les bases de l'ancienne salle Prafleuri.

Le Département de l'économie et de la formation (DEF) a naturellement été consulté puisque c'est lui qui est chargé de soumettre le programme de tout nouveau bâtiment scolaire au conseil d'Etat.

Dès les premières étapes du projet, le conseil communal entend mandater le bureau Delaloye architectes SA. Ce dernier estime les coûts de son appui à CHF 290'000.00, hors taxe². Afin d'englober tout évènement inattendu et éviter, ainsi, toute mauvaise surprise, le conseil municipal souhaite enregistrer au budget 2024 un montant de CHF 350'000.00.

Un projet de construction de salles de classe sur la salle Prafleuri, évalué à CHF 4'400'000.00, a été présenté à l'assemblée primaire du 20 juin 2023. Au cours de celle-ci, de nombreuses questions ont été posées, des craintes relatives à la ligne à haute tension ont été exprimées et des doutes quant à la localisation ont été émis. Aussi, le

¹ Art.17 al.1 let. a) du Règlement fixant les normes et directives concernant les constructions scolaires de la scolarité obligatoire (RS 400.200)

² Cf annexe 1



projet n'a-t'il même pas été soumis au vote et les membres du conseil se sont engagés à étudier d'autres emplacements. Les bureaux Delaloye architectes SA et Kurmann Cretton Ingénieurs SA ont donc étudié les opportunités que représentent deux autres emplacements, régulièrement cités au cours de l'assemblée primaire. Les deux localisations retenues se trouvent, d'une part, sur la parcelle n° 1061, située à l'entrée du village, côté Dorénaz, et, d'autre part, sur les parcelles n° 767 et 768, dans le secteur du couvert.

Au fur et à mesure de l'évolution de ces nombreuses réflexions, la possibilité de voir Collonges et Evionnaz unir leurs efforts dans la construction d'un centre commun est apparue. Cette éventualité avait également été évoquée lors de l'assemblée primaire du 20 juin et est facilitée par la possibilité qu'a la commune d'Evionnaz de dimensionner son projet pour y intégrer les besoins de Collonges. Cette synergie permettrait d'économiser des locaux qui, sans cela, devraient être construits à double et les coûts d'exploitation seraient moindres.

1.2 Effectifs des classes par commune

Avec l'appui précieux de monsieur Pascal Nigro, adjoint à la direction des écoles primaires de Collonges, Dorénaz, Evionnaz et Vérossaz, nous pouvons reproduire les tableaux ci-dessous. Ces derniers indiquent les effectifs actuels des classes d'Evionnaz, Collonges et Dorénaz et le besoin de salles de classe.

Année scolaire 2023 – 2024

Degré	Evionnaz	Collonges	Dorénaz	Total/degré
1H	19	14	8	41
2H	12	12	16	40
3H	14	13	13	40
4H	28	7	9	44
5H	16	16	13	45
6H	16	10	12	38
7H	17	5	14	36
8H	10	8	17	35
TOTAL	132	85	102	319

En se basant sur ces chiffres, à raison de vingt élèves par classe, pour les années à venir, la répartition du nombre de salle de classes par centre serait la suivante :

2023-204

	Evionnaz	Collonges	Dorénaz
Calcul	6.6	4.3	5.1
Arrondi	7	4	5
Réel	7	3	6

2024-205

	Evionnaz	Collonges	Dorénaz
Calcul	6.7	4.5	4.6
Arrondi	7	4	5

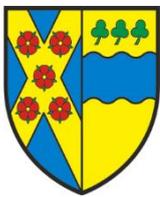
2025-206

	Evionnaz	Collonges	Dorénaz
Calcul	6.6	4.6	4.7
Arrondi	7	4	5

2026-207

	Evionnaz	Collonges	Dorénaz
Calcul	6.6	4.6	4.5
Arrondi	7	5	4

Il apparaît que Collonges n'offre, ainsi, pas suffisamment de locaux par rapport au nombre d'enfants qui proviennent de la commune.



1.3 Besoins pour les communes de Collonges et Evionnaz

1.3.1 Besoins pour Collonges

En considérant un nombre d'élèves proche de 90, le service de l'enseignement estime que le programme d'un nouveau bâtiment scolaire pourrait être le suivant :

- 5 salles de classe (5 x 72 m²)
- 1 salle AC&M (72m²)
- 0.5 salle pour dépôt matériel (36 m²)
- 0.5 salle appui et soutien (36 m²)
- 1 salle de réserve (pour dédoublement aussi) (72 m²)
- 0.5 salle des maîtres (avec imprimantes, photocopieuses, etc.) (36 m²)
- 0.5 bureau administratif et direction (36 m²)

Cela représente un total de 9 unités de 72 m².

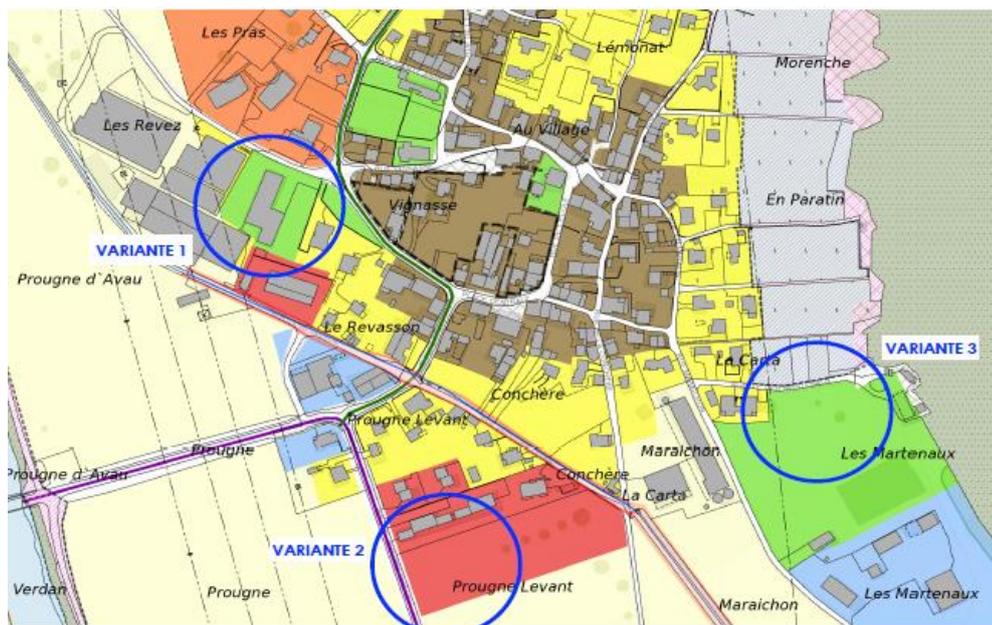
1.3.2 Besoins pour Evionnaz

A titre de comparaison et en se projetant sur une base de 140 élèves, le service de l'enseignement invite la commune d'Evionnaz à tenir compte du programme suivant

- 7 salles de classe (7 x 72 m²)
- 1 salle de dédoublement (72 m²)
- 1 salle AC&M (72 m²)
- 0.5 salle pour dépôt matériel (36 m²)
- 0.5 salle appui (36 m²)
- 0.5 salle de soutien (36m²)
- 1 salle de réserve (pour dédoublement aussi) (72 m²)
- 0.5 salle des maîtres (avec imprimantes, photocopieuses, etc.) (36 m²)
- 0.5 bureau administratif et direction (36 m²)

Cela représente un total de 12.5 unités de 72 m².

2 PROJETS ENVISAGES³



Source : Delaloye architectes SA, *Construction d'un bâtiment scolaire : étude comparative de 3 variantes*, p.1, 2023

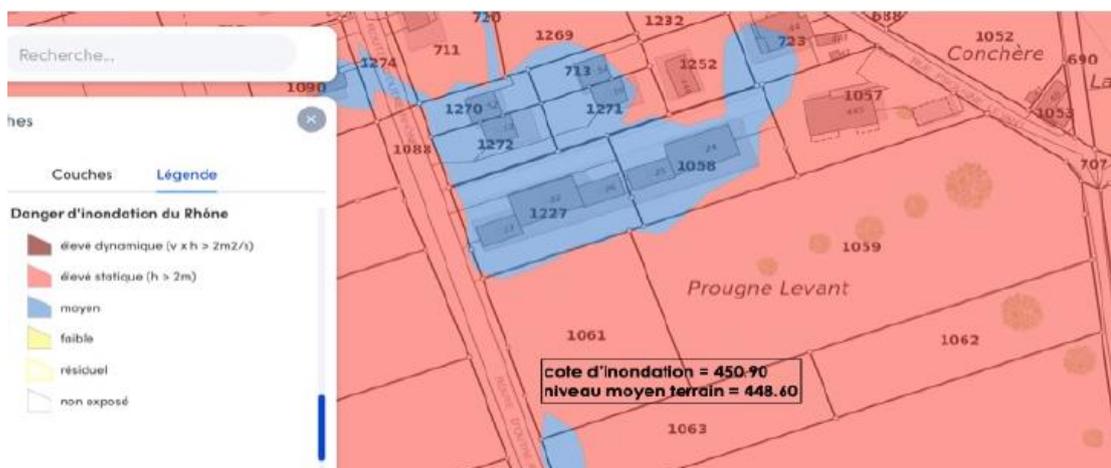
³ Cf annexe 2



2.1 Réalisation d'un bâtiment scolaire sur la parcelle 1061

La parcelle n° 1061 se trouve à l'entrée sud du village, le long de la route d'Outre-Rhône. Elle est propriété de la commune et de la bourgeoisie de Collonges, à parts égales et couvre une surface de 2'182 m². La parcelle est classée en zone forte densité et nécessiterait un changement d'affectation (zone d'intérêt général). Malheureusement, cette parcelle se situe en zone de danger d'inondation du Rhône ; la construction d'un bâtiment scolaire exigerait la mise hors d'eau par le biais d'un rehaussement de terrain d'une hauteur minimale de 2m30. Les coûts estimatifs avancés par le bureau Delaloye architectes SA sont reproduits ci-dessous :

• Terrain	Achat part de la bourgeoisie (CHF 300/m ²)	CHF 327'300.00
• Travaux préparatoires	Rehaussement de la surface du bâtiment	CHF 350'000.00
• Bâtiment	9 salles (x CHF 600'000.00)	CHF 5'400'000.00
• Aménagements ext	Place de dépose pour bus scolaire	<u>CHF 50'000.00</u>
• Total estimatif		CHF 6'127'300.00



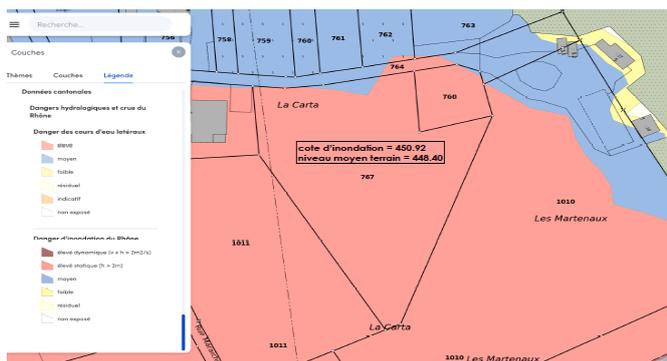
Source : Delaloye architectes SA, *Construction d'un bâtiment scolaire : étude comparative de 3 variantes*, p.4, 2023

2.2 Réalisation d'un bâtiment scolaire sur les parcelles 767 et 768

Les parcelles n° 767 et 768 se trouvent au sud-est du village, à côté du couvert des Chanets et du terrain de football. Elles sont en main de propriétaires privés et couvrent une surface totale de 3'713 m². Elles occupent déjà une zone d'intérêt général. Toutefois, elles se situent non seulement en zone de danger d'inondation du Rhône, mais également en zone de chute de blocs (danger moyen). De plus, une procédure d'expropriation serait peut-être nécessaire.

Ainsi, outre les coûts d'achats des terrains, des moyens financiers devraient être engagés pour mettre en place les dispositions nécessaires à la protection du bâtiment contre les dangers précités. Les coûts estimés par le bureau d'architectes se présentent de la façon suivante :

• Terrain	Achat du terrain : (CHF 150.00/m ²)	CHF 557'000.00
• Travaux préparatoires	Rehaussement du terrain	CHF 300'000.00
• Bâtiment	9 salles (x CHF 600'000.00)	CHF 5'400'000.00
• Aménagement. ext.	Aménagement place de dépose pour bus scolaire	CHF 50'000.00
	Protection contre les chutes de pierres	CHF 100'000.00
	Construction d'une route avec pont (canal)	CHF 550'000.00
	Carrefours de raccordements aux routes et rues	<u>CHF 150'000.00</u>
• Total estimatif		CHF 7'107'000.00



Source : Delaloye architectes SA, *Construction d'un bâtiment scolaire : étude comparative de 3 variantes*, p.6, 2023

2.3 Réalisation de salles de classe en surélévation de la salle Prafleuri

L'emplacement de la salle Prafleuri, au centre du village, semble être idéal dans la mesure où il présente les doubles avantages de se trouver en zone d'intérêt général et d'être en mains communales.

Néanmoins, la proximité de la salle avec la ligne 65 kV St-Triphon-Vernayaz / les Bans-Vorzières de la société Valgrid SA soulève de nombreuses questions au sein de la population. C'est pour cette raison que le conseil municipal s'est renseigné auprès du spécialiste des thématiques liées au rayonnement non ionisant (RNI) du service de l'environnement (SEN) et auprès de collaborateurs de la société FMV SA⁴. Les informations obtenues stipulent qu'une telle construction doit respecter les normes de l'Ordonnance sur les lignes électriques (OLNI). L'article 38 al. 2 OLNI fixe une distance d'au moins 5 m entre les conducteurs à haute tension, leurs supports et les bâtiments. Il est à noter que les conducteurs les plus à l'extérieur se trouvent à environ 7.50 m de l'axe.

Le bureau d'architectes estime le coût de ce projet de la façon suivante :

- Bâtiment selon avant-projet joint⁵ CHF 4'760'000.00



Source : Delaloye architectes SA, *Construction d'un bâtiment scolaire : étude comparative de 3 variantes*, p.2, 2023

⁴ La société FMV SA est chargée de l'administration et de l'exploitation de Valgrid SA.

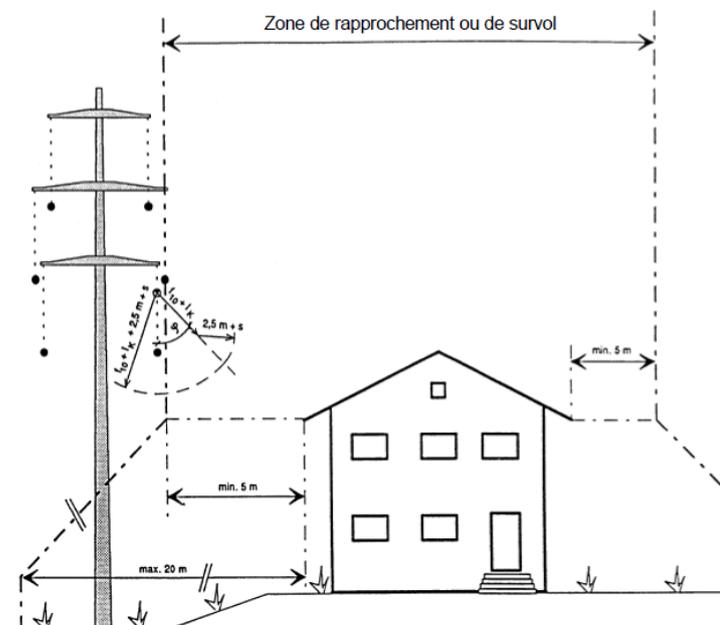
⁵ Cf annexe 2



Distances minimales entre les lignes aériennes à haute tension et les bâtiments

1 Figure 1

Le bâtiment est plus bas que le conducteur inférieur



Source : Ordonnance sur les lignes électriques, annexe 8 (art. 38)

2.4 Réalisation d'un centre scolaire commun à Evionnaz

Nous vous avons présenté plus haut les besoins individuels des communes de Collonges et Evionnaz. Pour rappel, entre les deux villages, il serait nécessaire de construire 21.5 unités de 72 m². Un regroupement des deux centres scolaires sur un même site, situé au centre d'Evionnaz, proposerait de multiples synergies et optimisations. Il y aurait besoin de 8 unités pour Collonges (42.1%) et 11 pour Evionnaz (57.9%). Dans les tableaux ci-dessous, nous reproduisons les programmes scolaires que devraient respecter les deux communes en distinguant le programme individuel que doit suivre une commune se lançant dans un projet propre, du programme global qui serait mis en place dans un projet commun⁶ :

Evionnaz

Projet individuel	Projet commun
7 salles de classe (7 x 72 m ²)	7 salles de classe (7 x 72 m ²)
1 salle de dédoublement (72 m ²)	0.5 salle de dédoublement (36 m ²)
1 salle AC&M (72 m ²)	1 salle AC&M (72 m ²)
0.5 salle pour dépôt matériel (36 m ²)	0.5 salle pour dépôt matériel (36 m ²)
0.5 salle appui (36 m ²)	0.25 salle appui (18 m ²)
0.5 salle de soutien (36 m ²)	0.25 salle de soutien (18 m ²)
1 salle de réserve (72 m ²)	1 salle de réserve (72 m ²)
0.5 salle des maîtres (36 m ²)	0.25 salle des maîtres (18 m ²)
0.5 bureau administratif (36 m ²)	0.25 bureau administratif (18 m ²)
12.5 unités totales (12 x 72 m²)	11 unités totales (11 x 72 m²)

⁶ Ces programmes sont établis sous réserve d'homologation par le Conseil d'Etat.



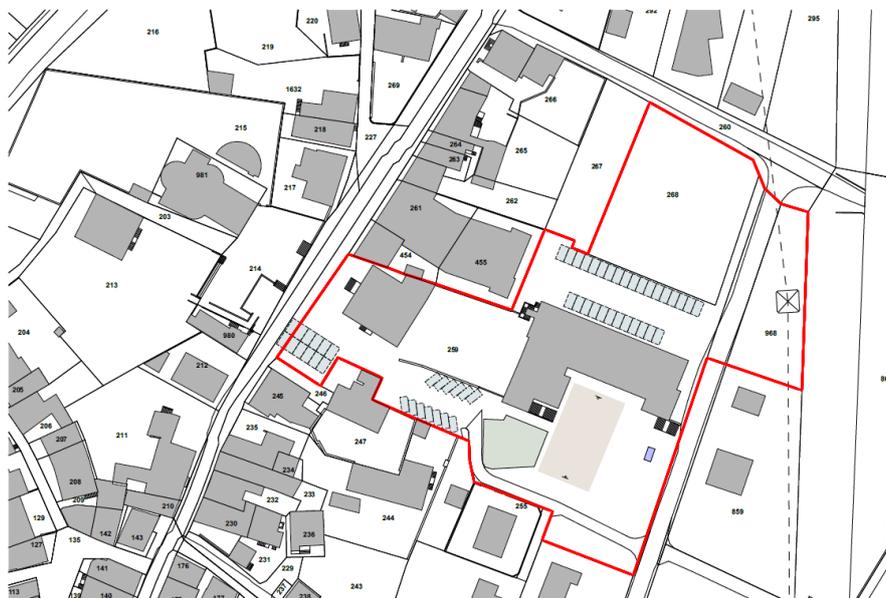
Collonges

Projet individuel	Projet commun
5 salles de classe (7x72 m ²)	5 salles de classe (7x72 m ²)
1 salle de dédoublement (72 m ²)	0.5 salle de dédoublement (36 m ²)
1 salle AC&M (72 m ²)	1 salle AC&M (72 m ²)
0.5 salle pour dépôt matériel (36 m ²)	0.5 salle pour dépôt matériel (36 m ²)
0.5 salle appui et soutien (36 m ²)	0.5 salle appui et soutien (36 m ²)
0.5 salle des maîtres (36 m ²)	0.25 salle des maîtres (18 m ²)
0.5 bureau administratif (36 m ²)	0.25 bureau administratif (18 m ²)
9 unités totales (9 x 72 m²)	8 unités totales (8 x 72 m²)

Dans un centre scolaire Evionnaz-Collonges, les locaux communs (WC, locaux de nettoyage, etc.) serait réalisés de manière proportionnelle.

Le coût global pour la réalisation des travaux est estimé, à l'heure actuelle, à CHF 8'160'150.00. La clef de répartition proposée à ce stade du projet serait basée sur les besoins en termes d'unités de 72 m², soit 57.9 % pour Evionnaz et 42.1% pour Collonges. Cela représenterait une participation à hauteur de CHF 3'184'947.00 pour la commune de Collonges ; ce montant est à mettre en perspective par rapport aux estimation de coûts des variantes envisagées sur le territoire de la commune de Collonges : cela correspondrait à des différences oscillant entre CHF 1.7 Mios et CHF 3.9 Mios en fonction de la variante choisie sur le territoire de Collonges.

Nous ajoutons que le montant noté ci-dessus comprend les frais de concours que le bureau d'architectes Atelier Jordan GmbH, avec lequel travaille la commune d'Evionnaz, estime à CHF 150'000.00. Ceux-ci seraient également à répartir entre les deux communes et représenteraient une dépense de CHF 63'158.00 pour Collonges.



Source : Atelier Jordan , Etude de faisabilité agrandissement centre scolaire Evionnaz-Collonges, p.4, 2023



3 CONCLUSION

Il apparaît que deux des projets envisagés présentent de nombreux inconvénients et semblent, par conséquent, difficilement réalisables. Dès lors, le conseil municipal retient principalement deux projets : celui qui prévoit le rehaussement de la salle Prafleuri et celui qui envisage la construction d'un centre scolaire commun Evionnaz-Collonges, à Evionnaz.

La situation financière de la commune, analysée par la fiduciaire Nofival sur un horizon 2030, ne prête pas à l'optimisme, notamment en raison des nombreux investissements en cours et projetés. Malheureusement, les rentrées financières communales ne suffisent pas à couvrir ces dépenses, raison pour laquelle la commune devra envisager une augmentation de ses dettes. Vu ce qui précède, en séance du 21 novembre 2023, l'exécutif communal s'est montré plus favorable au projet commun avec la municipalité d'Evionnaz.

En outre, ce projet présenterait l'avantage de proposer une meilleure dynamique aussi bien pour les enseignants que pour les élèves, dans la mesure où un tel centre scolaire serait d'une dimension plus importante que l'école actuelle, permettant, ainsi, une plus grande efficacité pédagogique autour d'échanges plus importants au sein du corps enseignant.

Enfin, le conseil municipal signale que le principe de l'Association scolaire intercommunale (ASI) ne sera pas mis en cause quel que soit le choix de projet ; les élèves des trois communes seront toujours appelés à se déplacer entre les différents sites, en fonction des répartitions de classes.

4 ANNEXES

- Delaloye architectes SA, *Salle communale de Collonges : honoraires des mandataires pour la phase 1, 2023*
- Delaloye architectes SA, *Construction d'un bâtiment scolaire : étude comparative de 3 variantes, 2023*
- Atelier Jordan, *Etude de faisabilité agrandissement centre scolaire Evionnaz-Collonges, 2023*

DELALOYE ARCHITECTES SA-EPFL SIA				
AVENUE DE LA GARE 38, CP 359	CH-1920 MARTIGNY	TEL 027 722 22 23	FAX 027 722 74 61	
INFO@DELALOYEARCHITECTES.CH			CREUX-DE-CORSY 5	CH-1093 LUTRY

Salle communale de Collonges : Honoraires des mandataires pour la phase 1

1) Bases de calcul des honoraires

Les honoraires des bureaux d'études sont basés sur l'avant-projet du 11 août 2022 (sans le préau couvert) et sur le devis estimatif du 9 août 2022.

Les honoraires concernent la phase 1 des mandats selon les normes SIA, soit

- 31 Avant-projet
- 32 Projet de l'ouvrage
- 33 Procédure de demande d'autorisation

Les honoraires des bureaux Delaloye architectes sa, Kurmann Cretton Ingénieurs sa et Tecnoservice sa ont été calculés sur la base de leurs règlements des honoraires sia respectifs. Les autres honoraires sont des estimations faites sur la base de comparaisons avec des mandats semblables.

2) Honoraires des mandataires pour la phase 1

géotechnicien	CFC 102	réserve	5 000.00 fr./HT
diagnostic polluants	CFC 109	réserve	5 000.00 fr./HT
architecte y c. frais	CFC 291	Delaloye architectes sa	150 000.00 fr./HT
ingénieur civil y c. frais	CFC 292	Kurmann Cretton ingénieurs SA	62 000.00 fr./HT
ingénieur électricien	CFC 293	réserve	15 000.00 fr./HT
ingénieur CVS	CFC 294	Tecnoservice SA	30 000.00 fr./HT
géomètre	CFC 296.0	réserve	5 000.00 fr./HT
protection incendie	CFC 296.8	réserve	7 000.00 fr./HT
ingénieur acousticien	CFC 296.4	réserve	5 000.00 fr./HT
imprévus	CFC 551	réserve pour autre ingénieur spécialisé	6 000.00 fr./HT

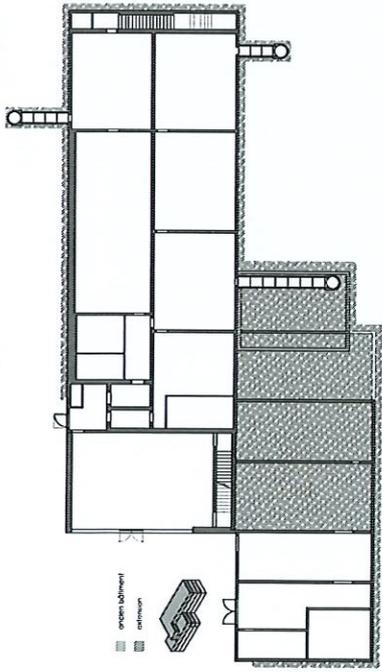
total des honoraires des mandataires et des frais pour la phase 1 **290 000.00 fr./HT**

Martigny, le 30.05.23
Delaloye architectes sa
Luc Delaloye

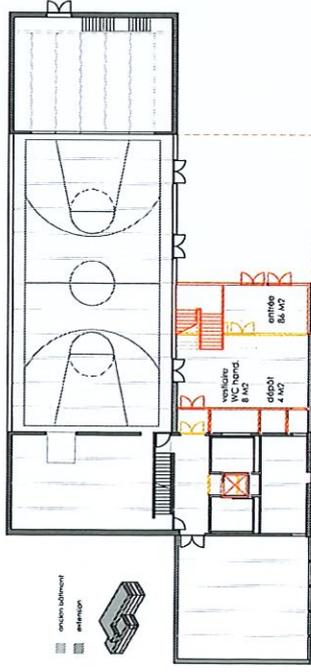
Remarques :

Les honoraires d'architectes sont calculés avec réduction de 50% pour l'avant-projet et un rabais de 5% sur l'ensemble de la phase 1

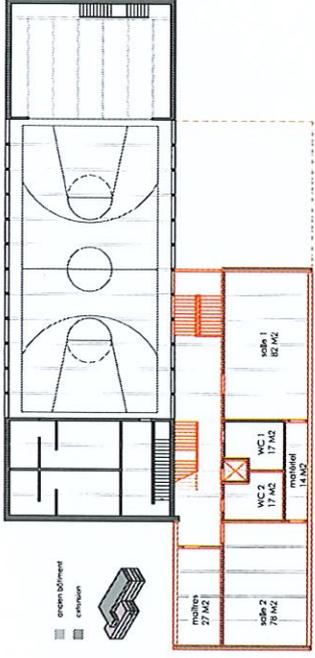
Les honoraires d'ingénieur GC sont calculés avec un rabais de 5% sur l'ensemble de la phase 1



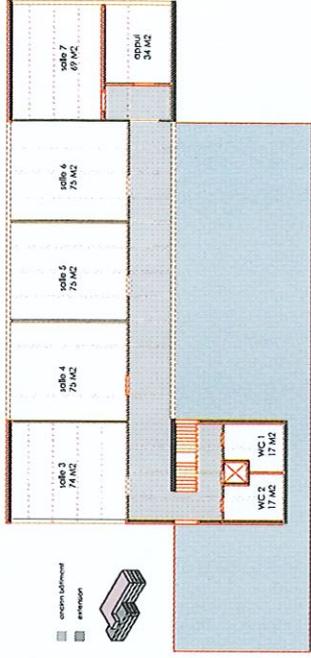
SOUS-SOL



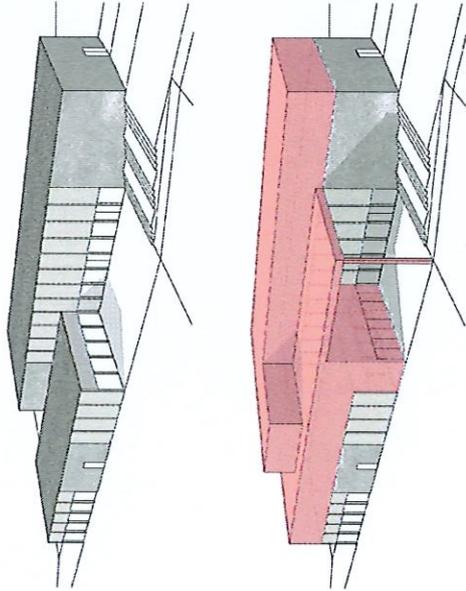
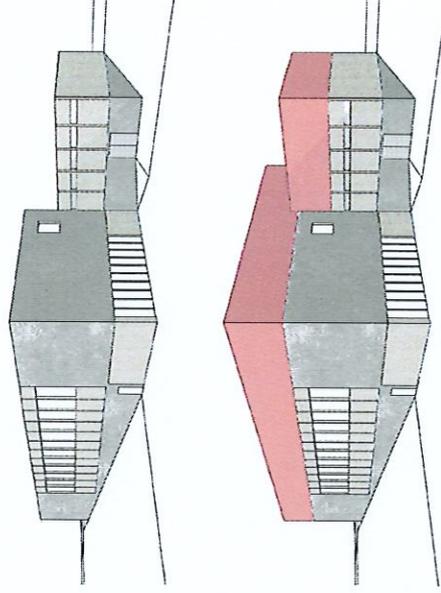
REZ DE CHAUSSEE



ETAGE 1



ETAGE 2

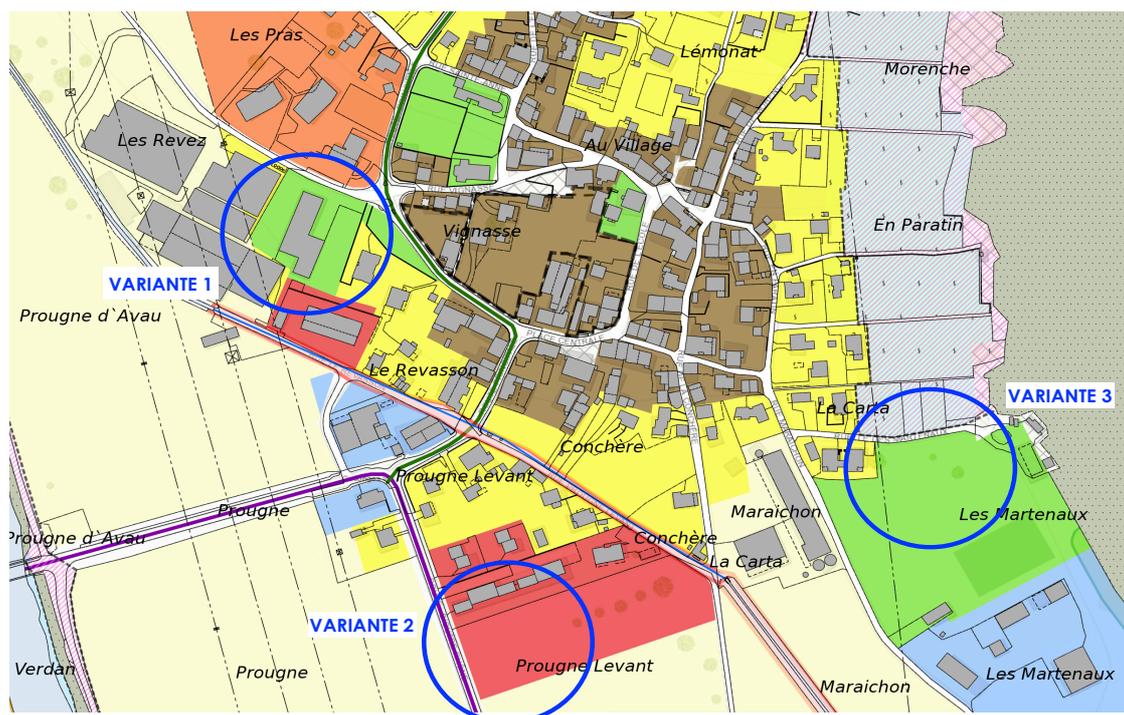


COMMUNE DE COLLONGE

Construction d'un bâtiment scolaire : étude comparative de 3 variantes

but de l'étude	définir l'emplacement le plus favorable pour la réalisation de salles de classe sur la commune de Collonges.
éléments de comparaison	<ul style="list-style-type: none"> - situation par rapport au village - zone d'appartenance de la parcelle selon le RCCZ - propriétaire de la parcelle - situation de la parcelle par rapport aux zones de danger - situation de la construction par rapport aux lignes à haute tension - accessibilité de la parcelle pour les bus scolaires - distance de la parcelle par rapport à la salle Profleuri - procédure à prévoir pour la réalisation du bâtiment scolaire - travaux complémentaires en fonction de la situation - autres inconvénients particuliers - coûts estimatifs des travaux basé sur les prix de réalisations récentes de bâtiments scolaires en Valais pour le prix au m³ construit et pour le prix d'une salle de classe incluant les infrastructures et les services. - estimations des rehaussements de terrain, de réalisations d'aires de dépose et de construction de route par Kurmann&Cretton SA ingénieurs
Programme :	<ul style="list-style-type: none"> - 5 salles de classe - 1 salle ac&m
Delaloye architectes SA	<ul style="list-style-type: none"> - 1/2 salle a appui et de soutien - 1 salle de réserve (pour dédoublement possible) - 1/2 salle des maîtres (avec imprimantes et photocopieuses) - 1/2 salle de bureau administratif et de direction

Situation des 3 variantes :



Variante 1

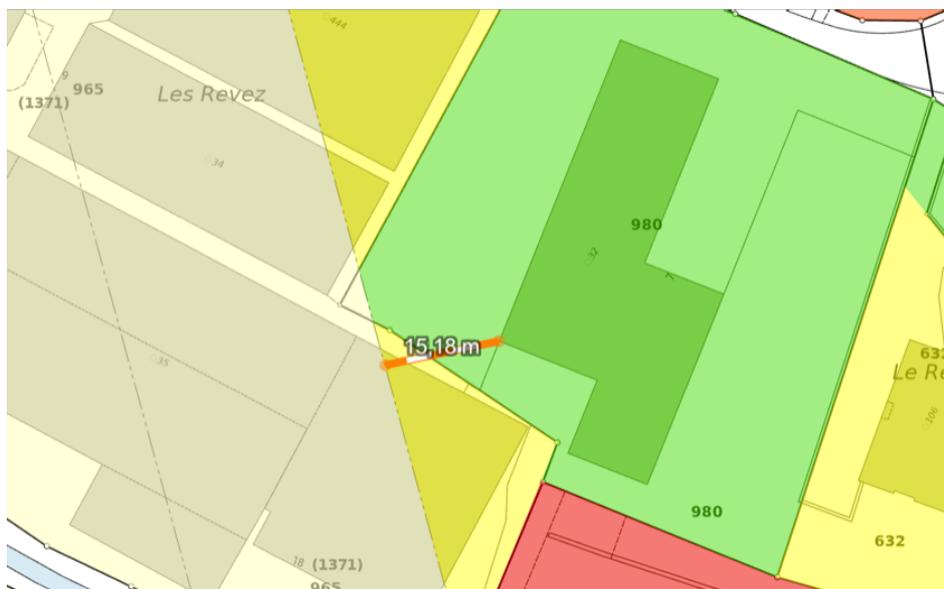
réalisation de salles de classe en surélévation de la salle Prafleuri

situation	- à l'ouest du village, proche du centre - parcelle en pente
zone selon RCCZ	- zone d'intérêt général - pas de contraintes particulières
dangers naturels	- danger d'inondation du Rhône faible
surface de la parcelle	- 3789 m ²
propriétaire	- commune de Collonges
procédure	- attribution de mandat de gré à gré
avantages	- parcelle en zone d'intérêt général - propriété de la commune de Collonges - dessertes existantes pour les bus scolaires - salle de gymnastique dans le même bâtiment - infrastructures existantes extensibles pour les salles de classe
inconconvénients	- la salle Prafleuri est à proximité d'une ligne à haute tension B-Valgrid : distance à respecter = 15 m - perturbations de l'exploitation des salles Prafleuri durant les travaux

coûts estimatifs

terrain (CFC1)	- appartient à la commune	0
bâtiment (CFC2)	- avant-projet du 11.08.2022 avec prix m ³ révisé	4'760'000
amén. ext. (CFC4)	- aménagement carrefour entrée	150'000
préau couvert	- non compris	0
meubler scolaire (CFC9)	- non compris	0
total estimatif		<hr/> 4'910'000

plan de situation de la ligne à haute tension

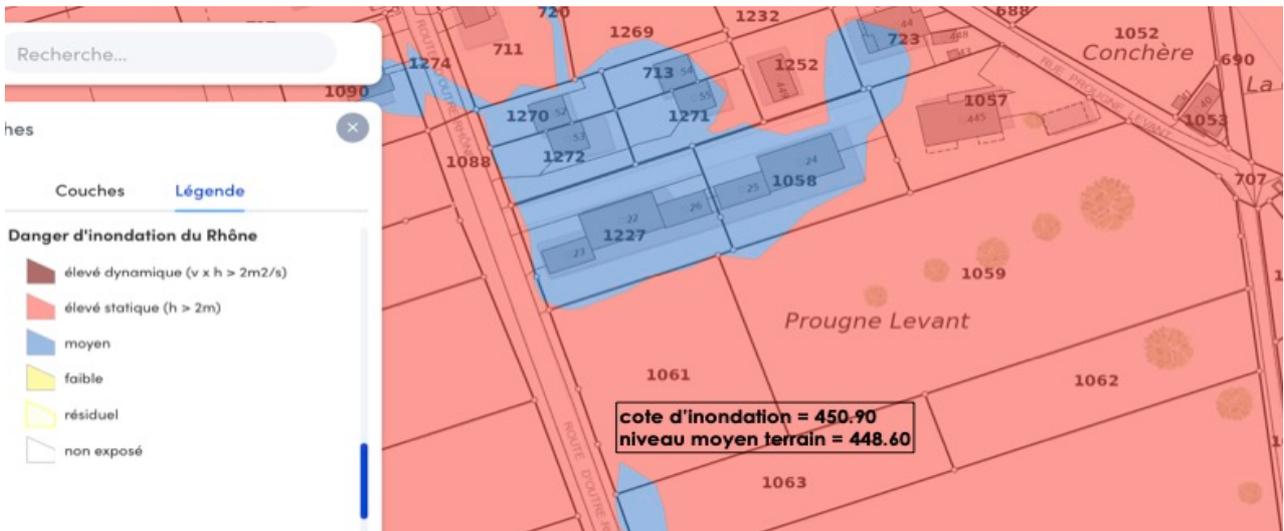


Variante 2

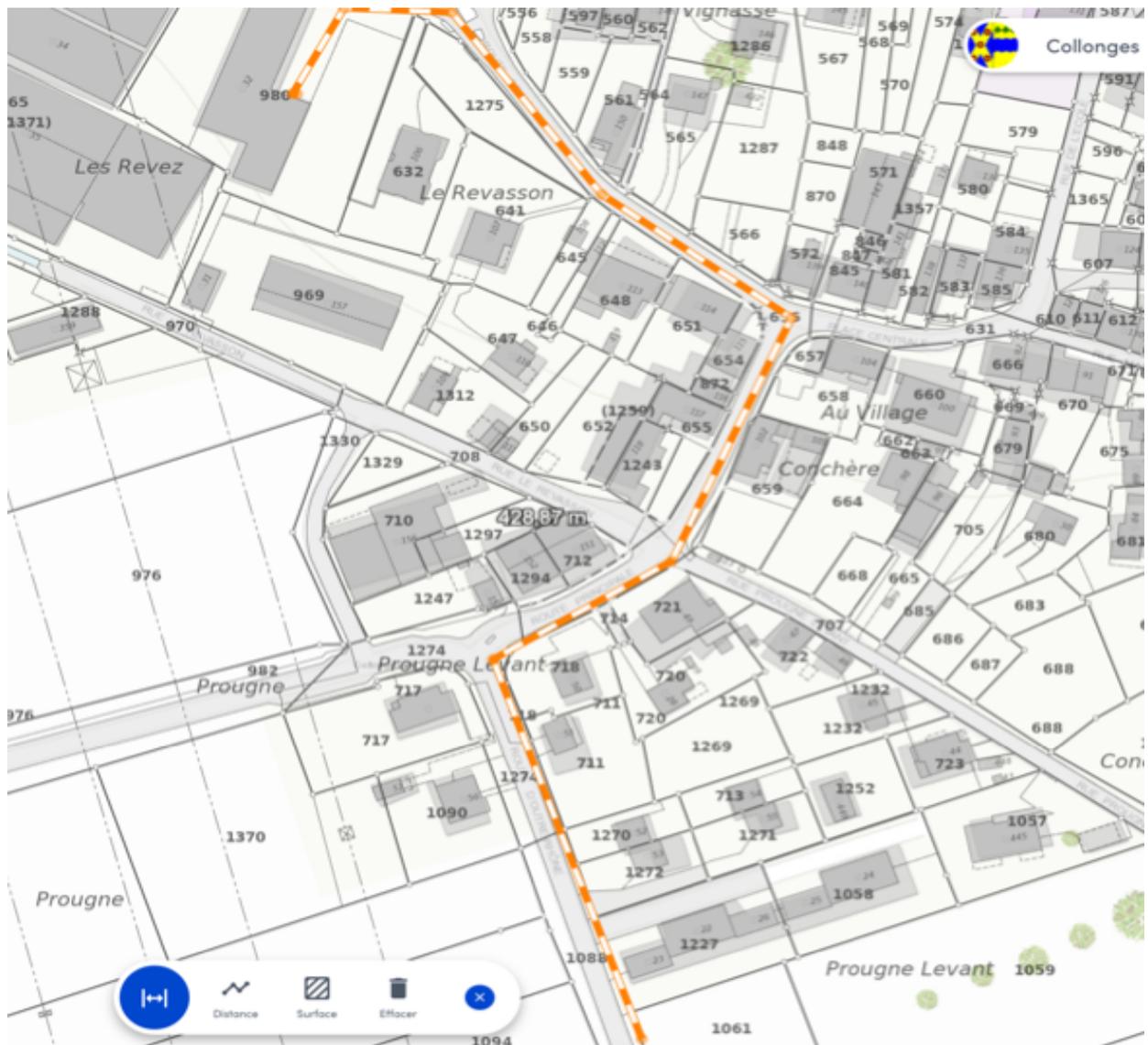
réalisation d'un bâtiment scolaire sur la parcelle 1061

situation	- première parcelle constructible à l'entrée sud de Collonges le long de la route d'Outre-Rhône. parcelle plate en plaine	
zone selon RCCZ	- forte densité : 0.6 - ordre : dispersé - hauteur : 4 niveaux, 13 m avec toit en pente, 11.50 avec toit plat - distance à la limite : 3 m ou 2/3 de la hauteur	
dangers naturels	- danger d'inondation du Rhône élevé statique (h > 2 m)	
surface de la parcelle	- 2182 m ²	
propriétaire	- 1/2 à la commune de Collonges - 1/2 à la Bourgeoisie de Collonges	
procédure	- modifier l'affectation de la parcelle dans le plan de zone	
procédure	- attribution de mandat par concours d'architecture (loi sur les marchés publics)	
avantages	- position en bordure de la route d'Outre-Rhône permettant un accès facile aux bus scolaires pour la dépose des élèves - propriété de la commune et de la bourgeoisie de Collonges	
inconvenients	- la parcelle n'est pas en zone d'intérêt général, elle est zone de forte densité qui est très limitée à Collonges. Un changement d'affectation de la parcelle doit être réalisé et intégré dans le plan d'aménagement du village (actuellement en révision) - la parcelle est en zone de danger d'inondation du Rhône, sa construction exigera sa mise hors d'eau par un rehaussement du terrain. La cote d'inondation Dange Rhône est à 450.90 et l'altitude moyen du terrain à 448.60. Le remblayage nécessaire est de 2.30 m, soit environ 5'000 m ³ pour la parcelle . - la distance entre l'école et la salle de Profleuri pour les cours de gymnastique est d'environ 430 m	
coûts estimatifs		
terrain (CFC1)	- achat de la part de la bourgeoisie 2'182 m ² / 2 à 300 fr/m ²	327'300
travaux préparatoires	- rehaussement de la surface du bâtiment pour échapper aux inondations (5'000 m ³ x 70 fr/m ³)	350'000
bâtiment (CFC2)	- 9 salles (y compris services) x 600'000 fr.	5'400'000
amén. ext. (CFC4)	- aménagement place de dépose pour bus scolaire	50'000
préau couvert	- non compris	0
mobilier scolaire (CFC9)	- non compris	0
total estimatif		<hr/> 6'127'300

V2_ zone de danger d'inondation du Rhône



V2_ parcours entre école et salle de gymnastique



Variante 3

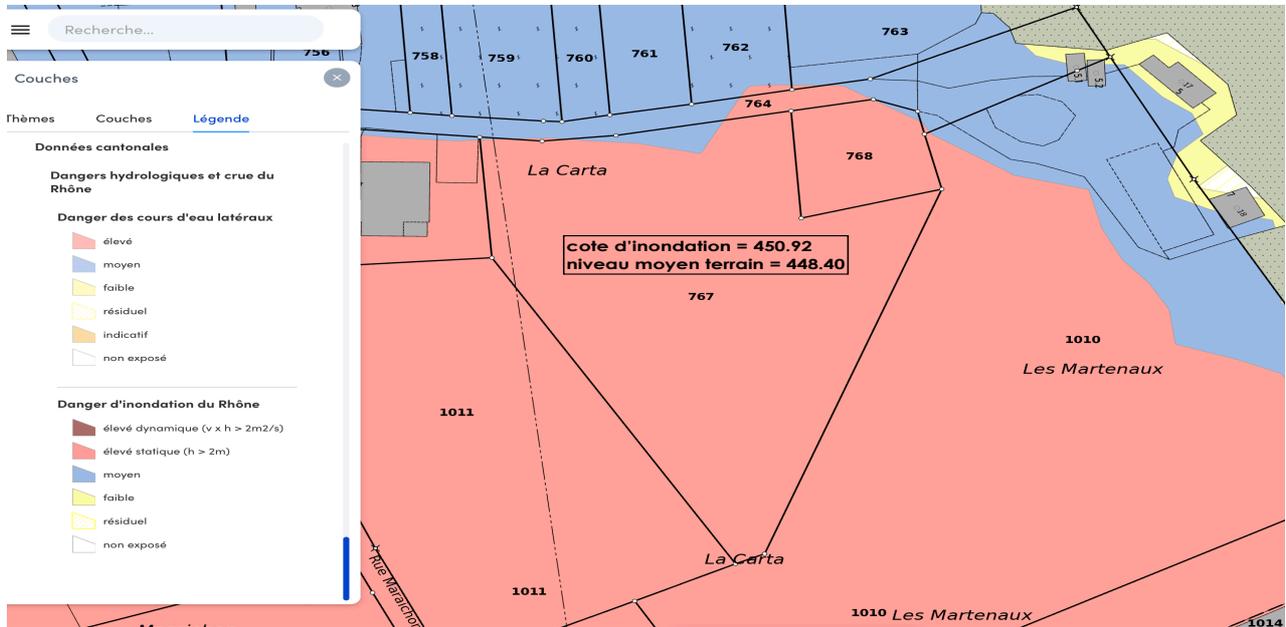
réalisation d'un bâtiment scolaire sur les parcelles 767 et 768

situation	- au pied du mont au sud-est du village de Collonges, à côté du couvert des Chanets et des terrains de sport - parcelles plates en plaine
zone selon RCCZ	- zone d'intérêt général - pas de contraintes particulières
dangers naturels	- danger d'inondation du Rhône élevé statique ($h > 2$ m) - danger de chute de blocs moyen
surface des parcelles	- $3323 + 390 = 3'713$ m ²
propriétaires	- privés
procédure	- attribution de mandat par concours d'architecture (loi sur les marchés publics)
avantages	- parcelle en zone d'intérêt général - situation tranquille et sécurisée - à proximité des infrastructures sportives extérieures
inconvénients	- les parcelles doivent faire l'objet de demandes d'expropriation (art.108 al.b) et doivent être achetées par la commune - les parcelles sont en zone de danger d'inondation du Rhône (cote d'inondation 450.92, altitude moyenne des terrains 448.40, remblayage 2.52 m, volume de remblayage environ 5'000 m ³) et en zone de chute de blocs (danger moyen). La construction exigera des dispositions particulières pour se protéger contre ces deux types de risques. - une ligne à haute tension traverse la parcelle, pénalise sa constructibilité en repoussant la limite des constructions à 23.5 m de l'axe de la ligne - l'accès aux parcelles n'est possible que par de petites routes qui ne permettent pas le passage des bus pour les transports scolaires. La construction d'une nouvelle route au sud du village pour connecter la parcelle à la route d'Outre-Rhône devrait être envisagée. Cette route ferait plus de 250 m et devrait franchir le canal. Elle nécessite des expropriations d'environ 2'000 m ² et devrait être intéarée dans la révision du plan des zones. - l'exploitation de la ferme sise sur la parcelle 1000 engendre des odeurs gênantes dans le quartier. - la distance entre l'école et la salle de Prafleuri pour les cours de gymnastique est d'environ 450 ml

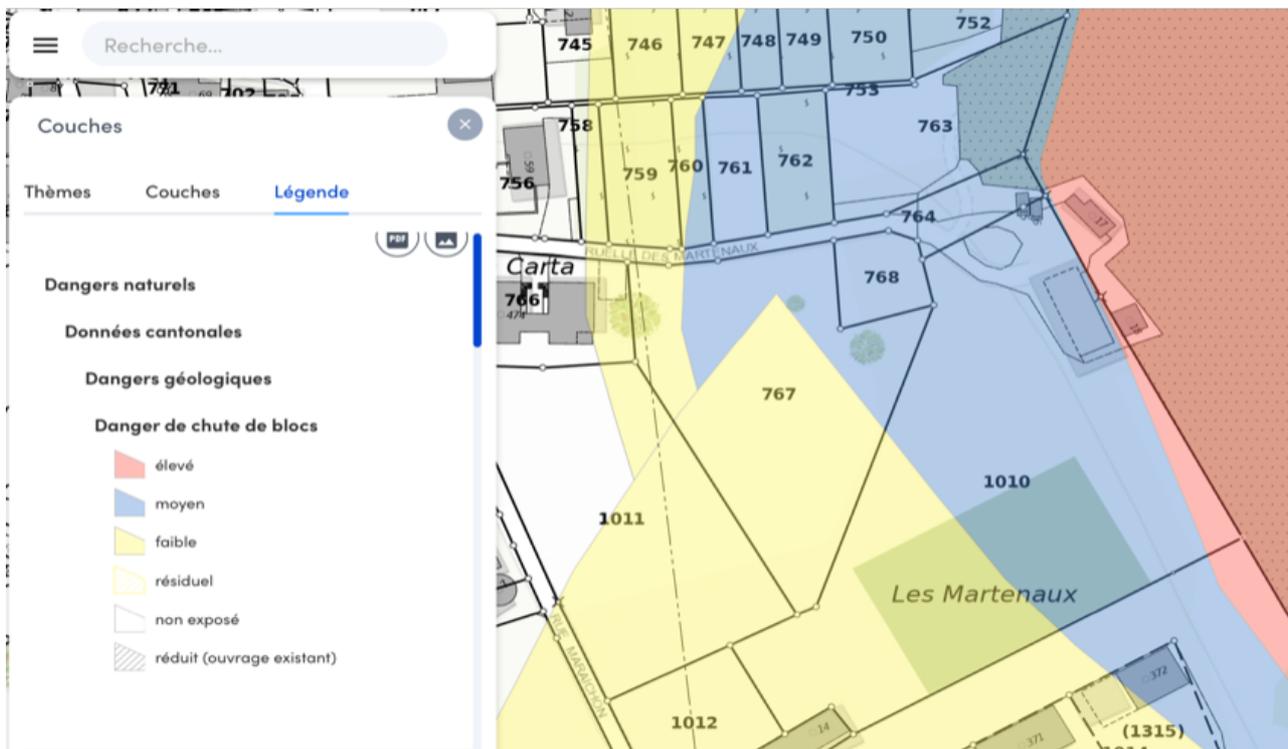
coûts estimatifs

terrain (CFC1)	- achat du terrain : 3'713 m ² à 150 fr/m ²	557'000
travaux préparatoires	- rehaussement du terrain pour échapper aux inondations	300'000
bâtiment (CFC2)	- 9 salles (y compris services) x 600'000 fr.	5'400'000
amén. ext. (CFC4)	- aménagement place de dépose pour bus scolaire	50'000
	- protection contre les chutes de pierres	100'000
	- construction d'une route de 250 ml avec pont pour franchissement du canal	550'000
	- carrefours de raccordements aux routes et rues	150'000
	- expropriation des terrains de la route non-comptée	0
préau couvert	- non compris	0
mobilier scolaire (CFC9)	- non compris	0
total estimatif		<hr/> 7'107'000

V3_ zone de danger d'inondation du Rhône



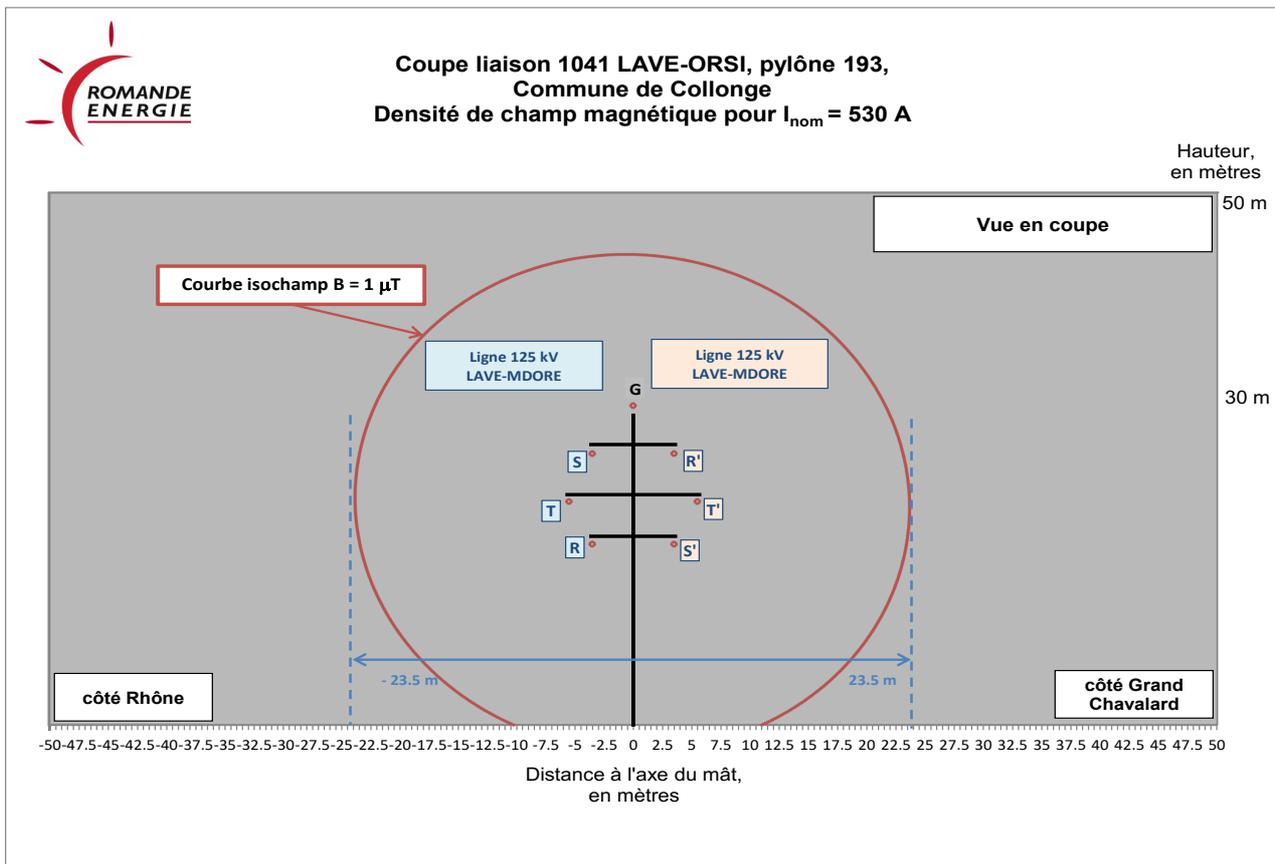
V3_ zone de danger de chutes de blocs



V3 _ distance de 23.50 m
 entre la construction et la
 ligne à haute tension 125kV



V3 _ schéma des distances à
 la ligne à haute tension de
 Romande Energie



V3 _ parcours entre école
et salle de gymnastique



V3 _ longueur de la route
entre zone d'intérêt général
et la route d'Outre-Rhône





ETUDE DE FAISABILITE AGRANDISSEMENT CENTRE SCOLAIRE EVIONNAZ-COLLONGES

Présentation assemblée primaire du 12.12.2023

1. CONTEXTE GENERAL

Avec la croissance de leurs populations respectives, tant la commune d'Evionnaz que la commune de Collonges sont amenées à envisager un agrandissement de leurs infrastructures scolaires respectives. Plusieurs solutions ont été envisagées, dont une option, objet de la présente étude, visant à regrouper les deux centres scolaires sur un même site situé au centre du village d'Evionnaz. Une telle solution pourrait logiquement bénéficier de certaines synergies et optimisations. Certaines parties du programme scolaire pourraient en effet être mises en commun et permettre une diminution du volume total à édifier avec une implication positive sur les coûts de construction. Espaces de services, locaux sanitaires, aménagements extérieurs ainsi que certains espaces d'enseignement pourraient ainsi être partagés.

2. PRINCIPE D'INTERVENTION

Dans cette première étape, préalable à l'organisation d'un concours, et donc encore très sommaire, on a considéré une solution avec la réalisation d'une nouvelle construction indépendante du reste des bâtiments existants et regroupant l'ensemble du programme et des installations nécessaires à son fonctionnement. Le site proposé par la Commune d'Evionnaz, avec la prise en compte des différentes contraintes inhérentes à un projet de ce type, pourrait sans aucun problème accueillir un édifice de cette taille avec ses aménagements extérieurs. Afin de conserver une certaine simplicité dans cette étape préliminaire, il a ainsi été décidé de ne pas considérer la possibilité d'utiliser une partie des locaux des bâtiments existants présents sur le site (salle de gym et maison de commune).



**3. SURFACES (SIA 416)**

SN	Surfaces nettes (sans SD)	unités	surface	1625 m2
SU	Surfaces Utiles	unités	surface	1465 m2
	Programme scolaire de base Evionnaz			792 m2
	Salles de classe standard	7	72,00	504 m2
	Salle de dédoublement	0,50	72,00	36 m2 *
	Salle AC&M	1,00	72,00	72 m2
	Dépôt matériel	0,50	72,00	36 m2
	Salle d'appui	0,25	72,00	18 m2 *
	Salle de soutien	0,25	72,00	18 m2 *
	Salle de classe de réserve	1	72,00	72 m2
	Salle des maîtres	0,25	72,00	18 m2 *
	Local administratif	0,25	72,00	18 m2 *
	Programme scolaire de base Collonge			576 m2
	Salles de classe standard	5	72,00	360 m2
	Salle de dédoublement	0,50	72,00	36 m2 *
	Salle AC&M	1,00	72,00	72 m2
	Dépôt matériel	0,50	72,00	36 m2
	Salle d'appui	0,25	72,00	18 m2 *
	Salle de soutien	0,25	72,00	18 m2 *
	Salle des maîtres	0,25	72,00	18 m2 *
	Local administratif	0,25	72,00	18 m2 *
	Programme scolaire commun (12 classes)			97 m2
	WC garçons	5	6,00	30 m2
	WC filles	5	4,50	23 m2
	WC pmr	1	4,00	4 m2
	WC enseignants	1	4,00	4 m2
	Locaux de nettoyage	3	6,00	18 m2
	Bureau/dépôt concierge	1	18,00	18 m2
SI	Surfaces d'installations			160m2
SAA	Surfaces des abords aménagés			4547 m2

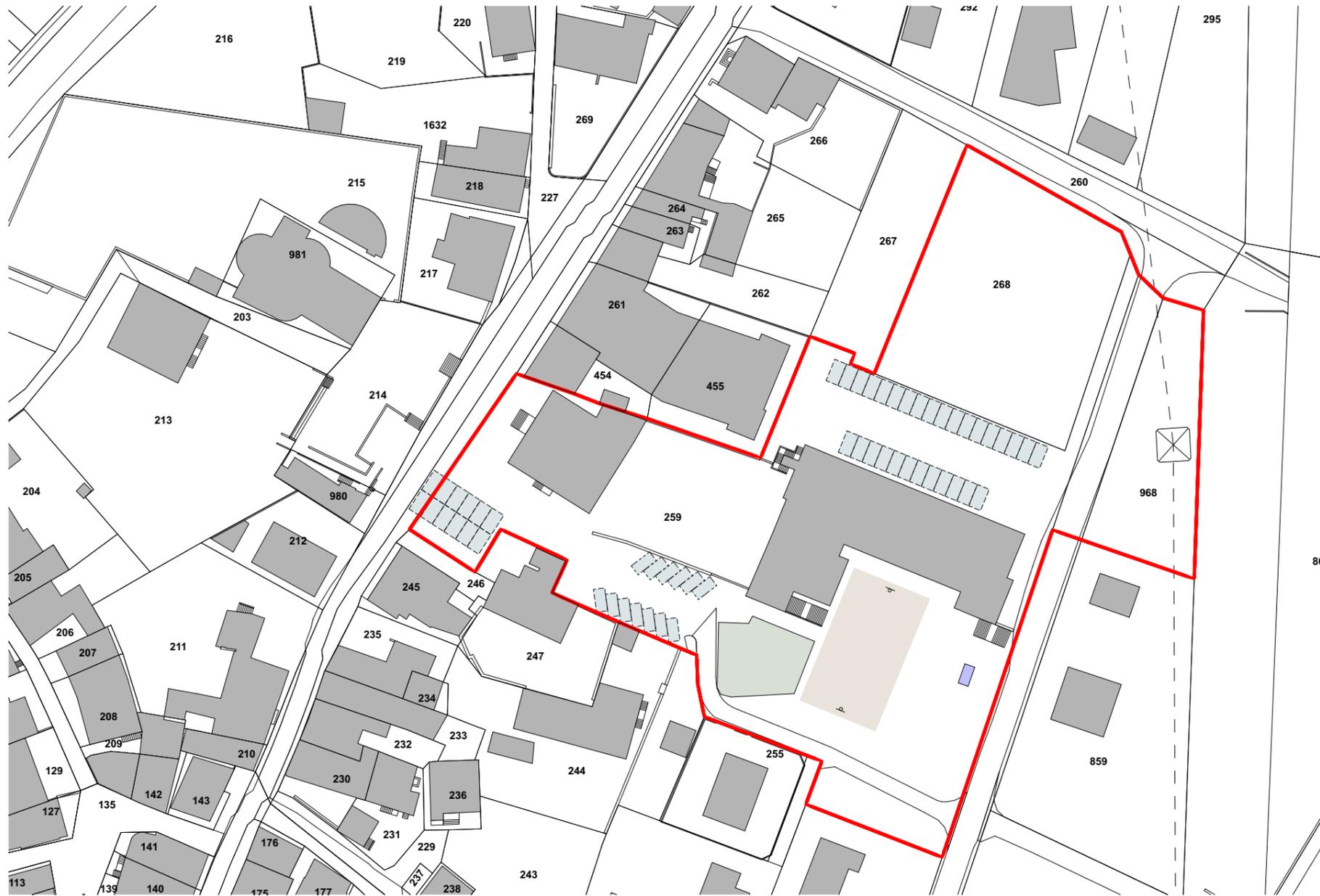
* locaux à regrouper (avec parois amovible pour les espaces $\geq 72\text{m}^2$)

**4. VOLUME ET ESTIMATION DES COÛTS (TTC)****8'160'150 CHF**

	SP	H	VB	Prix unitaire	
Nouvelle construction	2373m ²		8101 m ³		7'100'750 CHF
Niveau 01	718 m ²	3,60 m	2585 m ³	900 chf/m ³	2'326'320 CHF
Rez supérieur	718 m ²	3,30 m	2369 m ³	900 chf/m ³	2'132'460 CHF
Rez inférieur	666 m ²	3,30 m	2198 m ³	900 chf/m ³	1'978'020 CHF
Sous-sol	271 m ²	3,50 m	949 m ³	700 chf/m ³	663'950 CHF
Aménagements extérieurs	4547 m ²			200 chf/m ²	909'400 CHF

Frais concours**150'000 CHF****5. PROPOSITION REPARTITION DES COÛTS**

Nouvelle construction					7'100'750 CHF
Evionnaz				57,9%	4'110'961 CHF
Collonges				42,1%	2'989'789 CHF
Aménagements extérieurs	4547 m ²				909'400 CHF
Evionnaz	3887 m ²			200 chf/m ²	777'400 CHF
Collonges	660 m ² (surface ext. 5 classes)			200 chf/m ²	132'000 CHF
Frais concours					150'000 CHF
Evionnaz				57,9%	86'842 CHF
Collonges				42,1%	63'158 CHF
COÛTS DE REALISATION TOTAUX					8'160'150 CHF
Commune d'Evionnaz					4'975'203 CHF
Commune de Collonges					3'184'947 CHF



— Périmètre d'intervention, réalisation école (parcelles 259, 268, surface totale: 8'437 m²)

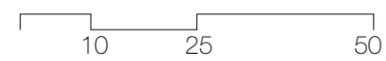
■ Terrain de sport extérieur (28x16)

■ Place de jeu (à remplacer si supprimé)

■ Places de stationnement (55)

■ Arrêt de bus

1:1000



1:5000

